

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE150695002

Accorder 18 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes Camille Fontaine et Fils, Polyurbaine (Derichebourg), Enlèvement de déchets Bergeron inc., Col Sel Transit inc., Les Entreprises Raylobec Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., RCI Environnement Inc., Services Matrec Inc., Complexe enviro Progressive Ltée, J.R Services Sanitaires et Entreprise Sanitaire F.A. Ltée pour des durées de 56, 58 ou 59 mois. Dépense totale de 197 785 993 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14213 - 14 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 septembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE150695002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi de 18 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes Camille Fontaine et Fils, Polyurbaine (Derichebourg), Enlèvement de déchets Bergeron inc., Col Sel Transit inc., Les Entreprises Raylobec Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., RCI Environnement Inc., Services Matrec Inc., Complexe enviro Progressive Ltée, J.R Services Sanitaires et Entreprise Sanitaire F.A. Ltée pour des durées de 56, 58 ou 59 mois. Dépense totale de 197 785 993 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14213 - 14 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE150695002

Accorder 18 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes Camille Fontaine et Fils, Polyurbaine (Derichebourg), Enlèvement de déchets Bergeron inc., Col Sel Transit inc., Les Entreprises Raylobec Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., RCI Environnement Inc., Services Matrec Inc., Complexe enviro Progressive Ltée, J.R Services Sanitaires et Entreprise Sanitaire F.A. Ltée pour des durées de 56, 58 ou 59 mois. Dépense totale de 197 785 993 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14213 - 14 soumissionnaires.

À sa séance du 2 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1150695002. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (10 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (8 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (5 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (5 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (6 contrats).*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE150695002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de

l'environnement et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Sous la compétence du conseil d'agglomération de Montréal, les contrats d'élimination des ordures ménagères de 26 territoires de l'Agglomération doivent être renouvelés, étant donné leurs échéances prévues le 30 novembre 2015. Sous la compétence du conseil municipal de Ville de Montréal, les contrats de collecte et transport de matières résiduelles de 10 arrondissements doivent être renouvelés étant donné leurs échéances étalées selon les arrondissements entre les 27 et 30 novembre, le 31 décembre 2015, le 1^{er} janvier ainsi que le 28 février 2016.

Trois principales nouveautés ont été intégrées à l'appel d'offres afin d'accroître l'harmonisation des services demandés par la Ville, l'ouverture et la compétitivité dans le marché, le nombre de soumissionnaires et l'indépendance des collecteurs face aux sites d'éliminations.

Pour la première fois, la Ville a la possibilité dans un même appel d'offres d'intégrer et de solliciter le marché privé non seulement pour des services de collecte / transport pour 10 arrondissements, mais également pour leurs besoins en élimination des ordures ménagères. Ce regroupement permet d'offrir à la Ville une sollicitation synchronisée du marché cohérente à une recherche des meilleures conditions possible de concurrence.

Outre le volet des services pour l'élimination des ordures ménagères déjà sous la compétence de la ville centre, le volet de la collecte / transport a fait l'objet d'une approche qui combine le volet élimination. Ainsi, par une approche novatrice pour la Ville, les entreprises ont été invitées à présenter un prix pour une offre de service intégrant la collecte, le transport et l'élimination, au site accrédité de leur choix. La Ville souhaitant par cette nouvelle approche permettre aux entreprises de collecte / transport de faire de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte / transport et de ceux d'élimination.

En effet, les coûts de collecte / transport ne sont pas forcément et uniquement reliés à la distance. La localisation du lieu de stationnement et d'entretien de la flotte de camions face au site d'élimination peut permettre l'obtention de meilleurs prix pour la Ville.

Une approche renouvelée a également été retenue pour cet appel d'offres qui permet à une entreprise de collecte / transport de soumissionner sur plusieurs, voire tous les contrats (10 arrondissements) offerts, tout en n'ayant qu'un nombre de camions ne lui permettant de soumissionner que sur quelques contrats. Dans un tel scénario, la Ville pourra lui octroyer le nombre maximum de contrats par rapport à sa capacité réelle, fixée par sa garantie de soumission (nombre de camions), là où il est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'appel d'offres a été lancé le 1^{er} juin 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 8 juillet 2015. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu cinq semaines et trois jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 210 jours.

Six addendas ont été produits, l'un pour un report de la date d'ouverture des soumissions du 29 juin au 8 juillet 2015 et les autres pour répondre aux questions de

preneurs du cahier des charges ou pour corriger certains éléments. Il y a eu vingt-et-un preneurs du cahier des charges et quatorze entreprises ont déposé une soumission.

Les représentants du Service de l'environnement ont ensuite expliqué comment les adjudicataires des dix-huit contrats ont été déterminés.

Le bordereau des prix était composé de trois sections, une première (item 1) pour obtenir des prix à la tonne pour l'élimination des ordures ménagères, une deuxième (item 2) pour un prix par porte ou par collecte pour la collecte et le transport de matières résiduelles et enfin, une troisième (item 3) pour des prix par porte et à la tonne pour l'option de services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères.

Si l'item 3 n'était pas retenu (option services globaux), les contrats des items 1 et 2 allaient être octroyés séparément aux deux plus bas soumissionnaires conformes selon le total de la combinaison la plus avantageuse pour la Ville.

Élimination des ordures ménagères (item 1)

Le renouvellement de contrats portait sur vingt-six territoires de l'agglomération. Cependant, pour quatre territoires (5 contrats), c'est l'option de la troisième section, soit l'item 3 qui a été retenue (collecte / transport / élimination). Donc, les contrats d'élimination de cet item ne comprennent pas les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (privé) et de Ville-Marie (deux contrats).

Collecte / transport de matières résiduelles (item 2)

Des prix pour la collecte et le transport de matières résiduelles ont été demandés pour douze arrondissements, dont dix pour les ordures ménagères et deux pour les matières recyclables. Cependant, pour quatre arrondissements (5 contrats), c'est l'option de la troisième section, soit l'item 3 qui a été retenue (collecte / transport / élimination). Les contrats de collecte / transport de cet item ne comprennent donc pas les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (privé) et de Ville-Marie (deux contrats).

Collecte / transport / élimination (item 3)

Dans les cas où l'option pour des services globaux (item 3) a été retenue, le coût global a été comparé au coût total résultant de l'addition des items 1 et 2. Le plus bas prix, soit le coût global de l'item 3 ou le coût total de l'item 1 et de l'item 2, a été retenu. Suite à l'analyse des soumissions, la Ville a retenu cette option pour les contrats de quatre arrondissements.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont particulièrement apprécié la stratégie mise en œuvre du Service dans ce dossier complexe. Les membres ont aussi souligné la qualité des tableaux présentés par le Service à la Commission.

Les explications données par le Service sur les écarts entre les prix soumis et les estimations réalisées pour les dix-huit contrats ont également satisfait les membres par leur clarté et leur pertinence.

De même, la Commission a souligné la décision du Service de l'environnement de négocier les prix dans quatre contrats où il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire conforme.

Enfin, les membres ont jugé que la stratégie mise en œuvre par le Service de l'environnement dans ce dossier pourrait servir d'exemple pour d'autres dossiers similaires. Il s'agit d'une approche pragmatique qui répond aux besoins de la Ville tout en tenant compte des particularités et des priorités locales.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (10 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (8 contrats);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (5 contrats);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (5 contrats);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (6 contrats).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE150695002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation

Considérant que l'approche méthodologique utilisée dans le présent dossier est avantageuse pour la Ville de Montréal;

Considérant que cette approche permet à la Ville de contrôler efficacement le processus d'octroi de contrat et de mettre en place des balises pour éviter la collusion;

Considérant qu'une telle approche pourrait être profitable dans divers dossiers;

La Commission recommande que l'administration examine la possibilité de mettre en application l'approche méthodologique privilégiée par le Service de l'environnement dans ce dossier dans d'autres contrats ou ententes-cadres similaires.